

Sommaire

| _ | | Pages |
|----|--|-------|
| 1. | Organisation FFGym | 03 |
| | LES NIVEAUX DE PRATIQUE | 04 |
| | L'ORGANISATION TERRITORIALE | 05 |
| | LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES | 07 |
| | LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES | 08 |
| | ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ | 09 |
| 2. | Organisation Compétitive AÉROBIC | 11 |
| | TABLEAU SYNOPTIQUE | 12 |
| | L'ACTIVITÉ AÉROBIC | 13 |
| | FÉDÉRAL | 14 |
| | PERFORMANCE | 18 |
| | ÉLITE | 22 |
| 3. | Règlementation générale | 23 |
| | GÉNÉRALITÉS | 24 |
| | MÉDICAL | 25 |
| | ORGANISATION DES COMPÉTITIONS | 26 |
| | GESTION INFORMATIQUE | 28 |
| | AUTORITÉS DÉCISIONNELLES | 30 |
| | GYMNASTES | 31 |
| | ENTRAÎNEURS | 32 |
| | JUGES | 33 |
| | TENUES | 34 |

PRÉAMBULE

La saison 2019-2020 aura été très particulière puisque fortement affectée par la pandémie de COVID-19, laquelle a entraîné l'annulation de la plus grande partie des évènements compétitifs, dont la quasi totalité des finales nationales.

Du fait des bouleversements rencontrés, la saison 2020-2021 est une saison de transition entre un cycle qui se termine - avec par exemple un calendrier international ajusté et un maintien des codes de pointage pour une saison supplémentaire - et un autre qui débute - élections des instances départementales, régionales et nationales. La règlementation technique évolue ainsi de façon limitée, avec principalement des ajustements devant permettre de répondre aux problèmes identifiés tant au niveau national que local.

Il faut noter que ce sera aussi la saison de l'aboutissement des évolutions des outils informatiques fédéraux dédiés à la compétition, avec des améliorations pour EngaGym et OrdoGym, et le déploiement d'une nouvelle application pour la gestion de la saisie des notes et l'édition des palmarès : ScoreGym.

À la date de parution des règlements techniques 2020-2021, la situation revient progressivement à la normale, et nous pouvons espérer qu'à compter de la rentrée de septembre chacunet chacune pour rapratiquer la gymnastique dans de bonnes conditions et se préparer sereinement pour les échéances compétitives de tout niveau.



Organisation FFGym

p04 LES NIVEAUX DE PRATIQUE

p05 L'ORGANISATION TERRITORIALE

p07 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

p08 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES

p09 **ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ**



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



GYMNASTES **HAUT-NIVEAU**



Identifier les collectifs France



GYMNASTES **CONFIRMÉS**



Afficher une gym avec un niveau d'exigence



FÉDÉRAL60 000 compétiteurs

Afficher une gym de proximité/accessible

Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



Gymnastes confirmés



FÉDÉRALGymnastes débutants
à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



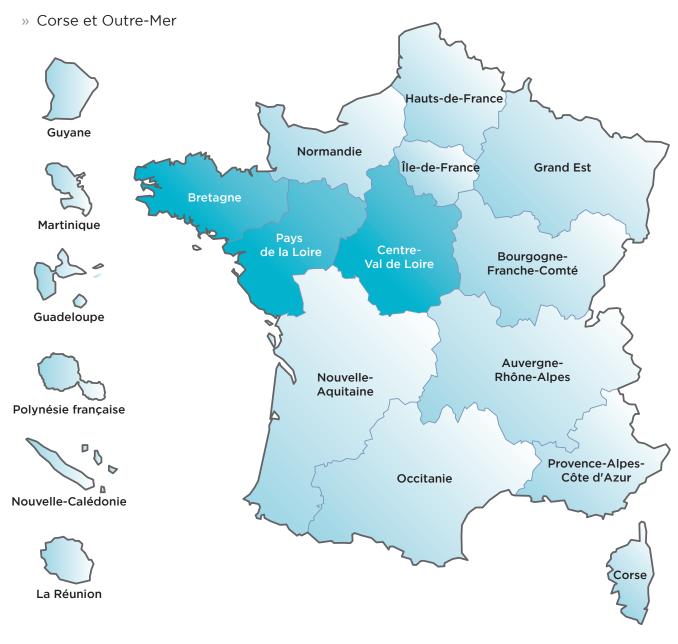


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

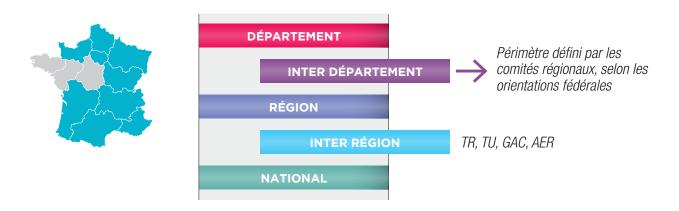
3 organisations:

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion

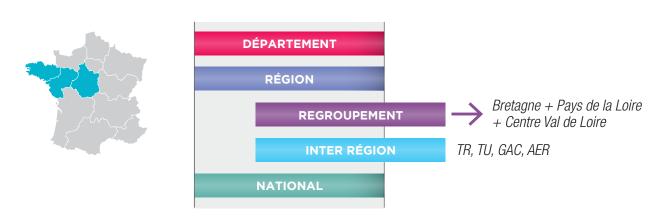




RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

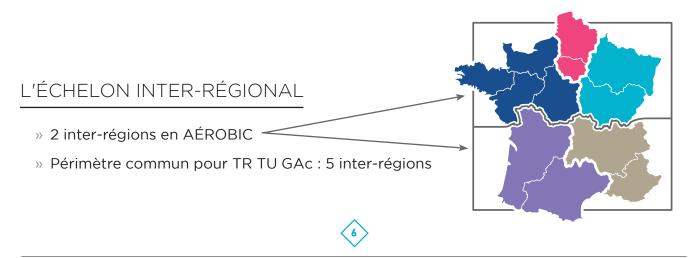


RÉGIONS SANS FUSION



CORSE ET OUTRE-MER

» Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

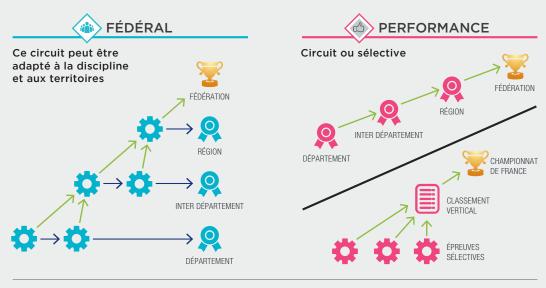




LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

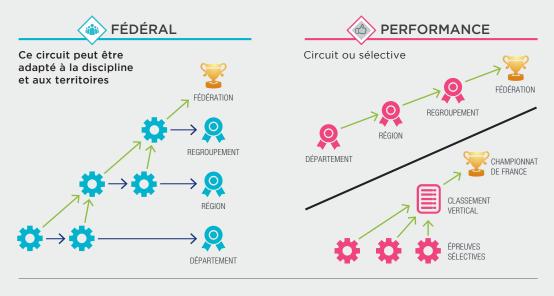


RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA





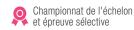
RÉGIONS SANS FUSION













Maintien à l'échelon actuel





LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions;
- » Elle détermine la règlementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX:

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre
- de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon:
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou
- région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).







| ACCESS GYM | & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes. Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 3 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.
- » En version papier auprès de France Promo Gym.





ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

| Graduation | Access Gym GAM | Access Gym GAF | Access Gym GAc | Access Gym Aéro | Access Gym TR | Access Gym GR |
|------------|-------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------|------------------|--------------------------------------|
| Or | | | | | | |
| Argent | | | | | | |
| Bronze | | | | | | |
| Noir | | | | | | |
| Marron | | | | | | |
| Violet | | | | | | |
| Rouge | | Pr | ogression | technique | e n | |
| Bleu | GAM | GAF | GAc | Aéro | TR | GR |
| Vert | *···· | | | | | |
| Orange | | | | | | |
| Jaune | A | A | A | A | A | A |
| Blanc | | | | | | |
| 10 | | | | | | |
| 9 | | | | | | |
| 8 | | | | | | |
| 7 | | Δα | cess Gym Géné | éral | | Access Gym |
| 6 | | | _ | obatiques et aérobic | | GR Général |
| 5 | Dronos | pérobic | | | | |
| 4 | Flupus | ant une progression | uansversale aux delli | vités acrobatiques et a | IGI UDIU | Animation sur les bases du manie- |
| 3 | | | | | | ment d'engins |
| 2 | | | | | | |
| 1 | | | | | | |

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym:

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.





2. Organisation Compétitive AÉROBIC

p12 TABLEAU SYNOPTIQUE

p13 L'ACTIVITÉ AÉROBIC

p14 **FÉDÉRAL**

p18 PERFORMANCE

p22 ÉLITE



TABLEAU SYNOPTIQUE

Des détails sur les programmes sont précisés dans la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.

| | NIVEAU DE Pratique | FILIÈRE | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans | 11 ans | 12 ans | 13 ans | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18 ans et + | Forr | nat* | Tps | Programme | Finalité | Nbre min de juge |
|-----------|-----------------------|-------------|-------|---------|-------|--------|--------|-----------|-----------|--------|------------|-----------|--------------------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|--|--|---------------------|
| \ | ÉLITE | | | | | | | | | | | Programı | me FIG | | | | | | Nationale | FIG |
| | | | | | | | | | | | | 15-17 ans | 5 | 18 ans et + | SF / SH (5 ou 6) 1 | ,TR, GR 5 ans et + | 1'20 | FIG aménagé : Routine libre | | |
| | | E A | | | | | | | 12-14 ans | | | | | | SF, TR, GI | R (5 ou 6) | 1′15 | FIG aménagé : Routine libre | | |
| | | NATIONALE A | | | | | | 10-14 ans | | | | | | | S | H | 115 | Tro differinge . Roddine fibre | Nationale | |
| | | Z | | | | | | 10-14 ans | | | | | | | GR (5 | ou 6) | 1′15 | FIG aménagé : Routine libre | | |
| | | | | | | 10-11 | ans | | | | | | | | SF, | TR | 115 | ria amenage . Routine libre | | |
| | 2 | NAT. | | | | | | | | | 17 | | | , | HILO | 5 à 8 | 1115 | FIG aménagé : Routine libre | Matianala | |
| | 14 | ž | | | | | | | | | 12 ans et | + | | | STEP | 5 a 8 | 1′15 | FIG aménagé : Routine libre | Nationale | 1 JA + 6 juges |
| <u>17</u> | PEFORMANCE | | | | | | | | | ans TR | 12 ans et | + | TR, GR (5 ou 6) | FIG aménagé : Routine libre | | (2E + 2A + 2D | | | | |
| | | ALE B | | | | 10-11 | ans | | | | | | | | IMPOSÉ | | IMPOSÉ | FIG aménagé : Imposé | Makianala | |
| | | NATIONALE | | | | | | | | | | 15 an | s et + | • | | | | | Nationale | |
| | | | | | | | | | 12-14 ans | | | | | | SOLO H/F | | 1'15 O H/F | 1'15 FIG aménagé : Routine libre | | |
| | | | | | | 10-11 | ans | | | | | | | | | | IMPOSÉ | FIG aménagé : Imposé | | |
| | | 4 | | | | | | | | | 12 ans et | _ | | | AÉRO | | 1′15 | FFG : Routine libre | | 1 JA + |
| | | 3ALE | | | | | | | | | 12 0113 Ct | | , | | FITNESS | 5 à 8 | 115 | FFG : Routine libre | Nationale | 6 juges |
| | | FÉDÉRALE A | | | | | | 10-14 ans | | | | | | | AÉRO ou HILO | 340 | IMPOSÉ | FFG : Imposé | Nationale | (2E + 2A + 2D) |
| | RAL | | | | | | | | | | 12 ans et | + | | AÉRO HILO STEP | | | | FFG : Imposé (3 routines au choix) | | |
| | FÉDÉRAL | ALE B | | | | | | 10-14 ans | | | | | | | AÉRO HILO 3 à STEP | 3 à 8 | FFG : Imposé (3 routines au choix) | Régionale <u>ou</u> Regrou- | 1 JA + | |
| | | FÉDÉRALE | | 7-9 ans | | | | | | | | | | | D'Jumpy | | IMPOSÉ | FFG : Imposé (3 routines au choix) | pement ou Inter- régionale ** | 4 juges E |
| | | | | | 9 ans | | | | | | | | | | D'Jumpy avancé | SOLO H/F | | FFG : Imposé (routine version H ou F) | regionale | |

^{*} SF = Solo Femme / SH = Solo Homme / TR = Trio / GR = Groupe

^{**} Finalité inter-régionale laissée à l'appréciation des comités régionaux qui composent chaque inter-région Un gymnaste ne peut pas concourir dans 2 trios ou dans 2 groupes et dans plus de 3 catégories au maximum La filière Nationale Step et HILO 12 ans et + est ouverte aux gymnastes concourant en filières Nationale B et Nationale A





L'ACTIVITÉ AÉROBIC

L'aérobic, accessible à tous, se pratique de façon mixte ou non, en loisir et en compétition.

L'AÉROBIC FITNESS

» Pratique collective de forme et de bien-être, ancrée dans le concept sport-santé.

LA GYMNASTIQUE AÉROBIC



- » Initiation et premier niveau de compétition permettant d'acquérir les bases techniques de la discipline. Programmes FFG déclinés en filières fédérale A et Fédérale B.
- » L'ensemble des programmes peut être adapté tant pour les élèves de primaire (USEP), de collège et de lycée (UNSS) que pour les étudiants de l'Université (FFSU).



- » Programme FIG aménagé se pratiquant en catégories individuelles ou en catégories de synchronisation par groupe d'âge en 2 filières : Nationale A et Nationale B.
- » La filière Nationale HILO / Step est accessible aux gymnastes de Nationale A et Nationale B.



- » Programme FIG se pratiquant en catégories individuelles ou en catégories de synchronisation par groupe d'âge.
- » Pratique de Haut Niveau contrôlée par la Direction Technique Nationale.

LA ROUTINE AÉROBIC

CONTENU DE L'EXERCICE

» Les exigences principales d'un enchaînement de gymnastique aérobic sont : créativité, expression, combinaisons des pas d'aérobic, déplacements et formations, maîtrise parfaite des éléments et des porters. Les contenus (chorégraphie, éléments...) de l'exercice doivent être judicieusement répartis.

LA CHORÉGRAPHIE

» L'exercice doit être effectué en musique. Celle-ci doit être gaie, de type pop rock, disco, hip hop... L'enchaînement est composé de combinaisons complexes de mouvements réalisés à grande intensité et issus des pas de base de l'aérobic traditionnelle ou du Step et de leurs variations.

LES ÉLÉMENTS

- » Les éléments sont hiérarchisés dans une grille de difficultés spécifique à chaque filière :
 - Fédérale A (grille FFG)
 - · Nationale B (grille FIG aménagée)
 - Nationale A, code de pointage FIG
 - Élite, code de pointage FIG

FESTI AÉRO

PRÉSENTATION: Weekend de rencontre aérobic ouvert à tous les licenciés FFGym pratiquant ou non la discipline ainsi qu'aux scolaires.

DATE: le 4ème week-end d'avril.

OBJECTIFS : Fidéliser les licenciés aérobic / Augmenter le nombre de pratiquants de la filière fédérale / Mettre en lumière les pratiques de performance

MOYENS UTILISÉS : Colloques à thème / Rencontre USEP-UNSS / Compétition par équipe Fédéral et Performance / Compétition Open

Plus de précisions dans la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.





Initiation et premier niveau de compétition permettant d'acquérir les bases techniques de la discipline. Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.

FILIÈRE FÉDÉRALE B

- » La Filière FÉDÉRALE B est un enchaînement imposé à réaliser en groupe de 3 à 8 personnes, dès l'âge de 7 ans ou en solo pour les 9 ans uniquement.
- » La Filière FÉDÉRALE B HILO et Aérobic est composée des pas de base de l'aérobic (avec des éléments de difficulté pour le trophée inter-régional Aérobic).
- » La Filière FÉDÉRALE B Step est composée des pas de base de l'activité Step.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B

» Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements.

ÉTAPE OPTIONNELLE

- » Pas de quota ou minima, la participation sur une étape permet de se qualifier pour le niveau supérieur.
- » Mise en place de la finale inter-régionale laissée à l'appréciation des comités régionaux qui composent chaque inter-région.
- » Le format de compétition (nombre de gymnastes dans les groupes) est adaptable à l'initiative des comités régionaux. Les routines proposées par la FFGym (se référer aux vidéos sur le site fédéral) doivent être respectées.



FILIÈRE FÉDÉRALE A

» La filière FÉDÉRALE A est un enchaînement de groupe de 5 à 8 personnes, dès l'âge de 10 ans, de composition libre ou imposée (Fédérale A 10-14 ans), composé des pas de base de l'aérobic traditionnelle ou de Step.





» Accession au niveau supérieur : Qualification sur quota et minima de points.



FILIÈRE FÉDÉRALE B

| | 7-9 ans | 10-14 ans | 12 ans et + | | | | |
|-------------------------------|---|---|---|--|--|--|--|
| | , 3 uns | 10 14 0113 | 12 dils et . | | | | |
| Catégories | 7-9 ans 9 ans (solo) | 10 - 14 ans | 12 ans et + | | | | |
| Programme | Groupe : D'jumpy 1 ou D'Jumpy 2 ou D'Jumpy 3 Solo : D'jumpy avancé version homme ou femme* | Imposés au choix : 3 AER, 3 Hilo, 3 Step * | Imposés au choix : 3 AER, 3 Hilo, 3 Step * | | | | |
| Format de compétition | | | Groupe 3 à 8 mixte ou non ** | | | | |
| Interdiction de participation | Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale A, Nationale B, Nationale A et Élite, ainsi qu'aux gymnastes listés haut niveau à la date limite nationale des engagements nominatifs | | | | | | |
| Temps musique | Imposé | | | | | | |
| Étapes compétitives | Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région (non obligatoire) <u>ou</u> Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région (non obligatoire) | | | | | | |
| Qualifications | Aucune | | | | | | |
| Matériel | Surface lisse délimitée p | par une bande de couleur fais | ant partie de la surface | | | | |
| Aire de compétition | | Groupe : 10 x 10m Solo : 7 x 7 m | | | | | |
| Jury | 1 juge arbitre 1 juge arbitre 4 juges exécution/synchro 4 juges synchro | | | | | | |
| Niveau de juge club | | Diplômé ou non | | | | | |
| Notation | Bonus 0.5 pt | e exécution/synchro sur 10 po pour un groupe de 5 compét si choix du D'Jumpy 2 ou 3 e | iteurs ou plus | | | | |
| Classement | | dition des notes sur 2 passag ex aequo ne sont pas départa | | | | | |

^{*} Imposés consultables à partir du site www.ffgym.fr.
** Le nombre de gymnastes dans les groupes est adaptable à l'initiative des comités régionaux. Les routines proposées par la FFGym doivent être respectées.



FILIÈRE FÉDÉRALE A

Précisions :

- Les gymnastes engagés en Fédérale A 10-14 ans ne peuvent pas concourir en Fédérale A 12 ans et + ; Un groupe peut concourir à la fois en Fédérale A 12 ans et + Fitness et en Fédérale A 12 ans et + Aérobic.

| | 10-14 ans | 12 an | 12 ans et + | | | | |
|-------------------------------|---|---|--|--|--|--|--|
| Catégories | 10-14 ans | 12 ans et + Fitness HILO ou STEP | 12 ans et + Aérobic | | | | |
| Programme | Imposé * | Libre FFG | Libre FFG | | | | |
| Format de compétition | | Groupe 5 à 8 mixte ou non | | | | | |
| Interdiction de participation | Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Nationale B, Nationale A et Élite | | | | | | |
| Temps musique | Imposé | 1′15 + | -/- 5" | | | | |
| Étapes compétitives | Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Trophée Fédéral ou Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Trophée Fédéral | | | | | | |
| Qualifications | Quota et minima | | | | | | |
| Matériel | Surface lisse délimitée par une bande de couleur faisant partie de la surface | | | | | | |
| Aire de compétition | | 10 x 10 m | | | | | |
| Jury | 1 juge arbitre 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible) | 1 juge arbitre 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible) | 1 juge arbitre 2 juges difficulté 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible) | | | | |
| Niveau de juge club | | Niveau 1 minimum | | | | | |
| Notation | Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 3 pts | Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 3 pts | Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 3 pts Note difficulté sur 1,3 pt Bonus porter de 0,2 pt | | | | |
| Classement | Les | Note sur 1 passage ex aequo ne sont pas départa | agés | | | | |

^{*} Imposés consultables à partir du site www.ffgym.fr.

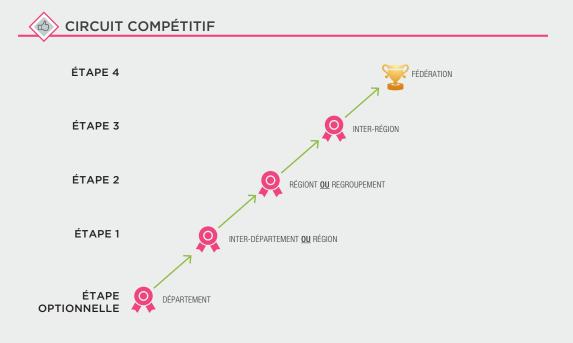




Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.

- » 3 filières :
 - Nationale B
 - Nationale A
 - Nationale HILO / STEP

Les programmes de compétition varient en fonction de l'âge et du niveau des compétiteurs, selon des programmes FIG aménagés.



» Accession au niveau supérieur : Qualification sur quota et minima points.

PRÉCISIONS SUR L'ORGANISATION

ORDRE DE PASSAGE

- » Il est établi par le gestionnaire de compétition selon un tirage au sort et en fonction du nombre de gymnastes engagés dans chaque catégorie.
- » Un gymnaste qui concourt dans 2 catégories (par exemple solo et trio) aura au moins 10 minutes de récupération entre ses deux passages.

SALLE D'ÉCHAUFFEMENT

» Avant le début de l'épreuve, une salle d'échauffement avec sonorisation et surface d'évolution respectant les dimensions de compétition est mise à la disposition des concurrents. L'accès à la salle d'échauffement se fait selon un programme de rotation établi par le gestionnaire de compétition.

ZONES PRÉ ET POST-COMPÉTITION

- » La zone de pré-compétition adjacente au plateau de compétition ne peut être utilisée que par les deux gymnastes et leurs entraîneurs se trouvant immédiatement après le gymnaste concourant selon l'ordre de passage.
- » La zone de post-compétition ne peut être utilisée que par le gymnaste (ou groupe) et l'entraineur jusqu'à la fin de routine du gymnaste concourant après dans l'ordre de passage.
- » Le cas échéant, les sanctions indiquées en page 32 de cette brochure seront appliquées par la direction du concours.





FILIÈRE NATIONALE B

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

- » Cette compétition est mise en place lors du championnat de France, en complément des catégories ci-dessous
- » Une équipe est composée d'un solo, d'un trio et d'un groupe d'un même niveau de pratique concourant en filière Nationale B
- » Se référer à la lettre FFGym de la saison en cours pour plus de précisions

| | 10-11 ans | 12-14 ans 12-15 ans | 12 ans et + | | | | | |
|-------------------------------|---|--|---|---|--|--|--|--|
| Catégories | 10-11 ans | 12-14 ans Solo et Trio 12-15 ans Groupe | 15 ans et + | 12 ans et + | | | | |
| Programme | Imposé * | | Libre FIG aménagé | | | | | |
| Format de compétition | Solo H/F Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non | ou non (nossibilità SOIO H/F | | Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non | | | | |
| Interdiction de participation | 1 | Accès interdit aux gymnastes engagés ières Fédérale B, Fédérale A, Nationale A et Élite, ainsi qu'aux gymnastes listés haut niveau à la date limite nationale des engagements nominatifs | | | | | | |
| Temps musique | Imposé 1'15 +/- 5" | | | | | | | |
| Remplaçant | Possibilité d'inscrire un remplaçant en catégorie trio et groupe | | | | | | | |
| Étapes compétitives | Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Championnat de Francoux OU Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Championnat de Francoux Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Championnat de Francoux | | | | | | | |
| Qualifications | | Quota et | t minima | | | | | |
| Matériel | Surfaces délimitées pa | Parquet dynam r lignes noires de 5 cm d | • | le la surface d'évolution | | | | |
| Aire de compétition | Solo : 7 x 7 m Trio : 7 x 7 m Groupe : 10 x 10m | Solo : 7 x 7 m Trio et Groupe : 10 x 10m | 10 x | 10 m | | | | |
| Jury | | 1 juge arbitre 2 juges difficulté 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible) | | | | | | |
| Niveau de juge club | | Niveau 2 | minimum | | | | | |
| Notation | Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 5 pts Note difficulté sur 1 pt | 1 | lote exécution sur 10 p Note artistique sur 5 pt Note difficulté sur 2 pt | S | | | | |
| Classement | | Note sur î Les ex aequo ne sc | | | | | | |





FILIÈRE NATIONALE A

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

- » Cette compétition est mise en place lors du championnat de France, en complément des catégories ci-dessous
- » Une équipe est composée d'un solo, d'un trio et d'un groupe d'un même niveau de pratique concourant en filière Nationale A
- » Se référer à la lettre FFGym de la saison en cours pour plus de précisions

| | 10-11 ans | 10-14 | 4 ans | 12-14 ans | 15 ar | ıs et + |
|-------------------------------|--|---|------------------|--|--------------------------|--|
| Catégories | 10-11 ans | 10-14 ans | | 12-14 ans | 15-17 ans 18 ans et + | 15 ans et + |
| Programme | | | Libre FIG | aménagé | | |
| Format de compétition | Solo F Trio mixte ou non | mixte ou Solo H Groupe 5 à 6 mixte ou non | | Solo F Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non | Solo F | Solo H Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non |
| Interdiction de participation | en filières Fé | dérale B, Fédéra | ale A, Nationale | gymnastes enga B et Élite, ainsi (e des engageme | qu'aux gymnast | |
| Temps musique | | 1′15 + | -/- 5" | | 1′20 | +/- 5" |
| Remplaçant | | Possibilité d'ins | crire un remplaç | cant en catégori | e trio et groupe | 9 |
| Étapes compétitives | | | <u>0</u> | nt / Région / Inter u upement / Inter-r | | onnat de France |
| Qualifications | | | Quota e | t minima | | |
| Matériel | Surfaces délim | nitées par lignes | | nique 12 x 12 m de large faisant | oartie de la surf | ace d'évolution |
| Aire de compétition | 7 x 7m | Solo : 7 x 7m | | | | |
| Jury | 1 juge arbitre 2 juges difficulté 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible) | | | | | |
| Niveau de juge club | | | Niveau 3 | minimum | | |
| Notation | | Note c | Note artistiq | ion sur 10 pts ue sur 7,5 pts ite selon les cate | égories | |
| Classement | | Les | | 1 passage ont pas départa | gés | |





FILIÈRE NATIONALE HILO ET STEP

| | 12 ans et + | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| Catégorie | 12 ans et + | | | | |
| Programme | Libre FIG aménagé | | | | |
| Format de compétition | Groupe de 5 à 8 mixte ou non | | | | |
| Restriction de participation Groupe composé de gymnastes engagés en Nationale A ou Nationale A possibilité d'avoir un gymnaste engagé en Fédérale A | | | | | |
| Temps musique | 1′15 +/- 5″ | | | | |
| Étapes compétitives | Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Championnat de France <u>ou</u> Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Championnat de France | | | | |
| Qualifications | Quota et minima | | | | |
| Matériel | Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm d'épaisseur faisant partie de la surface d'évolution | | | | |
| Aire de compétition | 10 x 10 m | | | | |
| Jury | 1 juge arbitre 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible) | | | | |
| Niveau de juge club | Niveau 3 minimum | | | | |
| Notation | Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 7,5 pts | | | | |
| Classement | Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés | | | | |

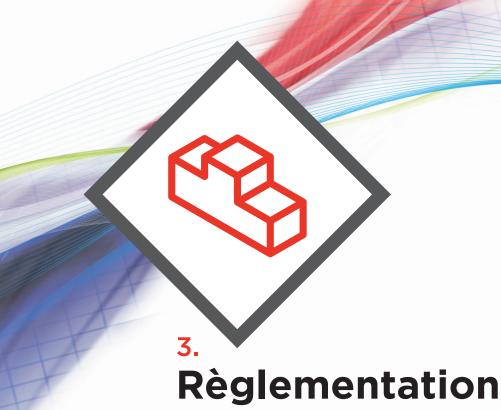




OPEN DE FRANCE

- » La filière Élite est ouverte aux gymnastes de pays étrangers les années impaires, sous forme d'une compétition Open
- » Celle-ci comprendra:
 - Une phase de qualification associant les gymnastes licenciés FFGym et les gymnastes étrangers, avec qualifications pour les finales Open et classement pour le championnat de France Élite (uniquement pour les licenciés FFGym)
 - Les finales Oper

| | ÉLITE | | |
|-------------------------------|--|--|--|
| | Junior (AG2) | | |
| Catégorie | Senior | | |
| Programme | Libre FIG | | |
| Format de compétition | Solo F Solo H Duo Trio | | |
| | Groupe | | |
| Autorisation de participation | Accès réservé aux gymnastes des collectifs France et gymnastes listés par la DTN | | |
| Certificat médical | Certificat médical élite obligatoire | | |
| Étape compétitive | Championnat de France Élite | | |
| Matériel | Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm d'épaisseur faisant partie de la surface d'évolution | | |
| Aire de compétition | Règlementation FIG | | |
| Jury | Règlementation FIG | | |
| Notation | Règlementation FIG | | |
| Classement | Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés | | |



- p24 **GÉNÉRALITÉS**
- p25 **MÉDICAL**
- p26 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS
- p28 GESTION INFORMATIQUE

générale

- p30 AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
- p31 **GYMNASTES**
- p32 ENTRAÎNEURS
- p33 JUGES
- p34 **TENUES**



GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.
- » Cette règlementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, interdépartement, région, regroupement, inter-région

LICENCES

» Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

» Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface: au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales





RÈGLEMENTATION MÉDICALE

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES

| | | » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. |
|----------|-----------------|--|
| | | » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre- indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. |
| | OBTENTION | » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. |
| | DE LICENCE + | » La présentation d'un certificat médical lors de la demande de licence est obligatoire tous les 3 ans. |
| | FÉDÉRAL | » Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié peut remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. |
| | | » Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption. |
| | | » Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. |
| | | » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle. |
| ^ | | » Pour les licenciés qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. |
| 凸 | PERFORMANCE | » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. |
| V | | » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. |
| | | » Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. |
| | | » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). |
| | | » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr. |
| | | » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. |
| | | » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite. |
| ^ | | » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale. |
| \ | ÉLITE | » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. |
| ~ | | » PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÈGLEMEMENTAIRE (SMR) : |
| | | Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR. |
| | | » PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES : |
| | | Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité; |
| | | Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite). |
| | | » COMPÉTITIONS AÉROBIC AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE : |
| | | Championnat de France Élite en catégories Junior (AG2) et Senior. |





ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

CIRCUIT COMPÉTITIF

» À partir de la compétition interdépartementale, toutes les étapes sont OBLIGATOIRES pour accéder à l'étape supérieure (région, interrégion, championnat de France), en Fédéral et en Performance. Se référer au circuit compétitif défini pour chaque niveau de pratique ou filière.

| Compétition | Participation | Qualification |
|---------------------------------------|---------------|-------------------------|
| Inter-département <u>ou</u> Région | Obligatoire | Non sélectif |
| Région <u>ou</u> Regroupement | Obligatoire | Sélectif en Fédéral |
| Inter-région | Obligatoire | Sélectif en National |

PALMARÈS

» Les cérémonies protocolaires se font uniquement en tenue de compétition (identique pour les catégories de synchronisation).

» Catégories individuelles (solo):

- Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- Le titre de champion départemental, interdépartemental, régional ou de France, ainsi que les places de vice-champion de France et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement.
 Ils sont récompensés d'une médaille.
- Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

» Catégories de synchronisation (duo, trio, groupe) :

- Seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance* des gymnastes.
- Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- Le titre de champion départemental, régional, de zone ou de France, ainsi que les places de vice-champion de France et troisième sont annoncés pour les seules formations composées de gymnastes licenciés dans le même club, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille gravée.
- Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

 *L'appartenance au même club
- est déterminée soit par le club principal, soit par le club secondaire.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'ex aequo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations.

DÉROGATIONS

» Toute demande de dérogation prévue par la règlementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsaer@ffgym.fr Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.

» Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

- » Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.
- » Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition de niveau supérieur.
- » La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.





CUMUL DE PARTICIPATION

» Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

» ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIO-NALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym:
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion: droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 32).

ORDRES DE PASSAGE

» Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
- 1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé à concourir.
- 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste/ de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné sont supprimées :
 - · le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

» Pour les filières Nationale A et Élite, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition de la catégorie concernée. Si cela se justifie, le juge expert ou le juge D corrigera la note.

GESTION DES QUALIFICATIONS

- » En fonction du nombre d'engagements en solo, un quota de qualification entre l'étape régionale et l'étape inter-régionale peut être mis en place. Ce quota est soumis à validation de la CNS.
- » Tout athlète engagé en solo ne réalisant pas l'étape compétitive inter-régionale ne sera pas qualifié, quels que soient les quotas.
- » Pour être qualifiées, les catégories de synchronisation doivent se présenter au complet et réaliser l'intégralité de la routine.
- » Les qualifications se font sur quotas et minima avec une réserve nationale
- » En fonction des résultats, des qualifications complémentaires pourront être proposées par la CNS.

ÉCHAUFFEMENT

» Pour tous les niveaux de pratique, échauffement en salle(s) annexe(s) selon les horaires définis par le gestionnaire de compétition.

JUGES DE CLUB

- » Pour chaque compétition qualificative les clubs sont tenus de présenter un juge diplômé du niveau de la filière dans laquelle ils sont engagés.
- » Lors du Championnat de France, les jurys seront composés de juges convoqués et de juges de clubs.

FEUILLES DE JUGEMENT

» L'ensemble des feuilles de jugement est disponible en téléchargement sur le site www.ffgym.fr.





GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

RÈGLES POUR LES CHANGEMENTS

- » Pour toutes les catégories de synchronisation, un seul changement de nom est autorisé entre chaque niveau géographique.
 - De inter-département ou région → région ou regroupement : 1 changement de nom autorisé
 - De région <u>ou</u> regroupement → inter-région : 1 changement de nom autorisé
 - De inter-région → national :
 1 changement de nom autorisé

REMPLAÇANTS

- » En Nationale B et Nationale A il est possible d'engager un(e) remplaçant(e).
- » Trio → engagement possible de 4 gymnastes
- » Groupe → engagement possible de 7 gymnastes

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.
- » Pour les finales nationales, la FFGym se réserve le droit d'interdire à une association :
 - la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés;
 - l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » lère possibilité: par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales : Banque 10278 Guichet 06076 Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64 IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464 BIC : CMCIFR2A Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST 53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS
- » 2^{ème} possibilité : par chèque
 - Chèque à libeller à l'ordre de la Fédération Française de Gymnastique et à envoyer accompagné du coupon détachable du bordereau à l'adresse suivante : Fédération Française de Gymnastique Maison des sports 190 rue Isatis, 31670 Labège.
- » 3^{ème} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.





RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral: ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS AÉROBIC

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).





AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

| GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION | DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION | RESPONSABLE DU JURY | DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL |
|--|--|---|---|
| » Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline | » Gère le déroulement de la compétition | » Responsable du jugement et du jury lors de la compétition | » Représente l'entité organisatrice |
| » Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Etablit l'organigramme » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical) » Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble) | A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires Décide de la participation des retardataires Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral Contrôle le respect de la règlementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline) | » Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la règlementation par les juges (tenue, discipline) | » Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe) |

» Dans les pages traitant de la règlementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, L'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



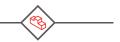
Gestionnaire de Compétition

Directeur de la Compétition

Responsable des Juges

Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|-----------------------|--|--|--|
| | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration GC D | » amende de 300 euros et disqualification du gymnaste |
| LICENCE | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation | » pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale » disqualification du gymnaste ou de la formation et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition |
| CERTIFICAT MÉDICAL | » pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 25) | » absence de certificat médical | » pas d'engagement ou pas de participation GC DF |
| | » suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement | » indiscipline caractérisée lors de la présentation » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte | » 1 tere remarque : avertissement » 2 terne remarque : disqualification immédiate par le responsable du déroulement et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition |
| | » attitude correcte sur le plateau de compétition | » retard motivé à l'arrivée | » à disposition du directeur de compétiton |
| DISCIPLINE | | » retard non motivé à l'arrivée | » non-participation |
| | » respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition | » comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels | » 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de la |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect | formation ou du gymnaste en individuel |
| MUSIQUE | » fournir un support musical numérique par gymnaste ou formation | » musique non fournie à la date indiquée | » -0.5 pt sur le total de la formation ou du gymnaste |
| TENUE | » la tenue doit être conforme à la réglementation nationale ou internationale » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France) | » tenue de compétition non réglementaire (cf. page 34) | »-0,20 pt pour le gymnaste ou la formation »-0.20 pt sur le score total par erreur reconnue |
| PALMARÈS | » les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition ou en survêtement complet du club (haut et bas) » synchro : tenue identique pour tous les gymnastes | » absence ou tenue incorrecte | » disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) |
| PUBLICITÉ | » voir page 24 de la brochure | » non conforme | » après avertissement, publicité cachée |



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|---|---|--|---|
| | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration GC D | » amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur |
| LICENCE | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation | » amende 50 euros » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition |
| | » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition | déplacés | » traduction devant la commission de |
| DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS | » déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition | ### Sausse déclaration ### Sausse déclaration ### Sausse déclaration ### Sausse déclaration ### Sausse présentation #### sausse présentation ### sausse présentation ### sausse présentation | Formation : 200 euros Individuel : 30 euros » application de la sanction concernant |
| | » respecter la composition de la formation | » infraction GC D | » formation disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition |
| | » respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes | » non-respect | |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | (attestation absence de licence ou licence sans photo parasses présentation ausse présentation plausse présentatio | » 2ème remarque : -1 pt sur le total de la |
| TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS | » survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, de leggins ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) | » tenue vestimentaire non réglementaire | » changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition |
| PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION | » 1 entraîneur pour 1 gymnaste; 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club » 2 personnes maximum (entraîneur, athlète ou personnel médical) sont autorisées à suivre le ou les athlètes dans les zones de pré-compétition (zone d'attente) et post-compétition (kiss & cry). Survêtement obligatoire (facultatif pour le personnel médical) » les entraîneurs et les compétiteurs sont autorisés à pénétrer dans l'aire d'attente UNIQUEMENT à l'appel du speaker ou d'un officiel » les entraîneurs peuvent rester dans l'aire d'attente durant le passage des compétiteurs, à condition d'avoir une attitude correcte avant, pendant et après l'exercice (pas de manifestations verbales et physiques exagérées) » les entraîneurs et les athlètes ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire de jugement | » non-respect DC R | » l'entraîneur supplémentaire est exclu » disqualification du compétiteur par le juge arbitre » avertissement, puis exclusion de l'entraîneur de la zone de pré-compétition ou de post compétition » déclassement du compétiteur par |
| PUBLICITÉ | » voir page 24 de la brochure | » non conforme | » après avertissement, publicité cachée |
| | | | 7 · · · · · · · · · · · · · · · · · · |

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.





RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC.

| | OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|----|--|---|--|---|
| | | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration | » amende de 300 euros et exclusion du juge |
| | LICENCE | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet | » absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo | » amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger |
| | | de juge | » fausse présentation | » exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition |
| | NIVEAU | » être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé | » niveau incorrect » juge non recyclé | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |
| RJ | * DISCIPLINE POUR | » officier lors de la compétition | » absence du juge du club | » amende de 305 euros sinon la formation ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) |
| | | " official to a de la companion | » absence du juge convoqué | » indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise |
| | LES JUGES | » présence à la réunion des juges | » absence injustifiée ou retard injustifié | » ne juge pas |
| | | » ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect | » 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury |
| | TENUE VESTIMENTAIRE ** femme : tailleur, jupe ou pantalon bleu marine ou noir, chemise blanche ** homme : Veste bleu marine ou noire, pantalon gris, chemise claire, cravate | | » tenue vestimentaire non réglementaire | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |

^{*} Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui reléve du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



TENUES

FÉDÉRALE B FÉDÉRALE A AÉROBIC NATIONALE B, FÉDÉRALE A FITNESS NATIONALE A, ÉLITE NATIONALE HILO/STEP

| | | | | | | | - |
|-------------------|--|--|---|--|---|--|--|
| | | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| CHAUSSURES | Chaussures de sport Chaussons Rythmiques | Type trainin Couleur | g ou aérobic identique | | g ou aérobic blanche | | g ou aérobic blanche |
| CHAUSSETTES | Obligatoires | Blanche | s visibles | Blanche | s visibles | Blanche | s visibles |
| CHEVEUX | Attachés près de la tête | Attachés pr | ès de la tête | Attachés pr | ès de la tête | Attachés pr | ès de la tête |
| MAQUILLAGE | Modéré | Modéré | | Modéré | | Modéré | |
| HAUT | | Tee shirt moulant Brassière courte ou longue | Tee shirt moulant Débardeur Léotard | | Tee shirt moulant Débardeur Léotard | Tee shirt moulant Brassière courte ou longue | Tee shirt moulant Débardeur Léotard |
| MANCHES | Tenue sportive identique | Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé | Manches longues interdites | Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé | Manches longues interdites | Manches terminées a | igatoires s longues aux poignets arent autorisé |
| BAS | iuentique | Cors Leg Cuis | ype fitness saire ging ssard lort | | Corsaire Legging Cuissard Short Sokol | Cors Leg Cuis | |
| ENSEMBLE | | Justaucorps* Académique* | Combishort** Académique** | Justaucorps* Académique* | Combishort** Académique** | Académique* | Combishort** Académique** |
| COLLANT | Non obligatoire | Couleur chair Non obligatoire | | Couleur chair Obligatoire (sauf NB 10-11) | | | |
| COULEUR | Différente autorisée | Différente autorisée | Différente autorisée | Identique | Identique | Différente autorisée | Différente autorisée |
| SEQUINS STRASS | Autorisés | Autorisés | Interdits | Autorisés | Interdits | Autorisés | Interdits |

^{*} Ouvertures interdites, échancrure du haut du dos maximale au dessus des omoplates, échancrure du haut de la jambe maximale à la crête iliaque

ATTENTION : tissus transparents doublés en dessous de la poitrine et/ou des omoplates

Les reproductions identiques de vêtements (gilet, cravate, tablier...) et d'animaux sont interdites. L'aspect visuel doit suggérer et non recopier la réalité



^{**} Ouvertures interdites

